

RECHARGE EN COPROPRIÉTÉ :

LES COÛTS D'EXPLOITATION D'UNE INFRASTRUCTURE

COLLECTIVE



Comprendre **les coûts d'exploitation d'une infrastructure collective en copropriété** peut s'avérer **complexe** dans certains cas. Pour accompagner les copropriétaires et les syndicats de copropriété dans leur prise de décision, **cette fiche pratique** leur **propose une synthèse en trois postes de dépenses**.

Schéma 1

Raccordement en aval
des services généraux

Schéma 2

Raccordement en aval d'un
nouveau compteur dédié aux
infrastructures de recharge

Schéma 3

Raccordement via une colonne
électrique alimentant un compteur
individuel pour chaque borne

Poste de
dépenses

1 Abonnement pour la puissance du compteur électrique auprès
du **Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité**



Mutualisé entre tous les utilisateurs

Individuel

Poste de
dépenses

2 Abonnement à un opérateur pour l'exploitation de la borne

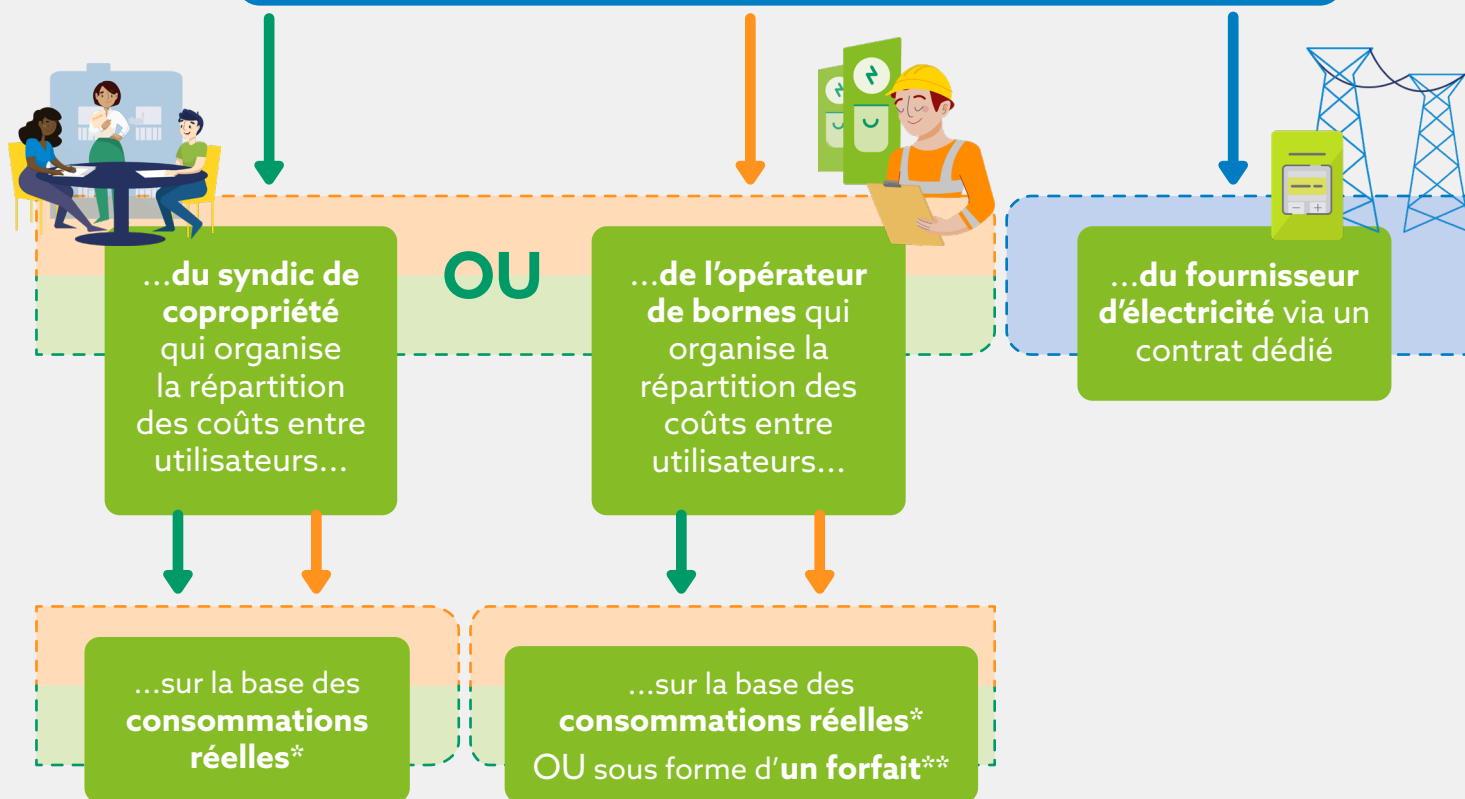


Individuel

Poste de dépenses

3

Paiement des consommations d'électricité auprès...



*Consommations réelles mesurées par des systèmes de comptage certifiés ou agréés

** Sans contrainte sur le comptage. Option éligible uniquement pour le schéma 2

Pour sélectionner la solution la plus adaptée à votre copropriété, n'hésitez pas à consulter notre **tableau de décision**.

Pour tout savoir sur la mise en place d'une infrastructure collective en copropriété, consultez le guide réalisé par l'Avere-France et la fiche pratique dédiée.

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

